YERRES

Juridique
N° tél. : 01.69.49.77.55
N/Réf. : OC/STL/CV

DECISION N°2022/059

OBJET : Marché n° 32/2021 en date du 22/11/2021 relatif à la réhabilitation des installations d'éclairage sportif du terrain T2 au stade Léo Lagrange conclu avec l'entreprise CITELUM SA : avenant n° 1

Le Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération n°2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n° 2020/186 (série A) de délégation complémentaire de fonction et de signature, en matière de passation des marchés publics à Madame LAMOTH, Premier Adjoint au Maire, en date du 28 mai 2020,

VU le Code de la Commande publique applicable au 1er avril 2019,

VU la décision n° 2021/248 du 27 octobre 2021 relative au marché à procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation des installations d'éclairage sportif du terrain T2 au stade Léo Lagrange,

VU le marché n° 32/2021 en date du 22 novembre 2021 passé avec l'entreprise CITELUM SA sise 7-9 rue des Sablons 94470 Boissy Saint-Léger,

CONSIDERANT que la société CITELUM SA et sa filiale CITELUM France ont décidé de procéder à une opération de cession d'activité de CITELUM SA à CITELUM FRANCE, à effet au 31 décembre 2021,

CONSIDERANT qu'il convient d'entériner la modification du titulaire du marché cité supra,

CONSIDERANT qu'il convient de passer un avenant de transfert au marché n° 32/2021 susvisé,

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220218-2022-59-AU
Date de télétransmission : 24/02/2022
Date de réception préfecture : 24/02/2022

DECIDE

D'APPROUVER et de SIGNER l'avenant n°1 au marché n°32/2021 du 22/11/2021, ainsi que tous les documents y afférents, avec la société CITELUM SA sise 7-9 rue des Sablons 94470 Boissy Saint-Léger et la société CITELUM FRANCE sise Tour Europe – 33 place des Corolles – TSA 77655 – 92099 Paris La Défense Cedex,

De prendre acte de l'opération de restructuration et de cession d'activités de CITELUM SA à CITELUM FRANCE à compter du 31 décembre 2021,

De prendre acte que le marché susvisé est transféré, à compter du 31 décembre 2021 à la société CITELUM FRANCE,

DIT que les autres clauses du marché demeurent applicables.

Fait à Yerres, le 18 février 2022

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES
91 (ESSONNE)

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220218-2022-59-AU
Date de télétransmission : 24/02/2022
Date de réception préfecture : 24/02/2022